



VILLE DE GRACEFIELD
Au ❤️ de la Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 13 mars 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Mathieu Caron.

Sont également présents, la directrice générale, madame Julie Jetté et la directrice générale adjointe et greffière, madame Julie Thérien.

Des contribuables et un journaliste sont également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2023-03-087 Ouverture de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2023-03-088 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-089 Adoption des procès-verbaux

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 ;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023 ;

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 28 février 2023.

2023-03-090 Octroi de mandat – Perception des taxes municipales

Considérant l'offre de services reçue de la firme RPGL avocats pour perception des taxes municipales ;

Considérant que la Ville de Gracefield désire offrir cette option aux contribuables avant de procéder au processus de vente pour les taxes ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De transférer les dossiers de perception de taxes municipales pour les années 2022 et précédentes à Me Marie-Josée Beaulieu de la firme RPGL avocats.

Il est aussi résolu que les dossiers des contribuables ayant des ententes et qui sont respectées ne seront pas transférés.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-091 Mandat à Deveau Avocats – Dossier recours en jugement déclaratoire - Matricule 3607-75-8574 (Lot 5 411 235)

Considérant que le dossier pour le Recours en jugement déclaratoire - Matricule 3607-75-8574 (Lot 5 411 235) nécessite un représentant légal ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De mandater la firme Deveau Avocats à représenter la Ville de Gracefield dans ce dossier.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

2023-03-092 Adoption des comptes municipaux / Février 2023

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de février 2023 sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 553 073,80 \$.

- Salaires nets : 116 307,99 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no 26894 à 26916 pour un montant de 75 148,43 \$
- Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 1604 à 1664 pour un montant de 240 958,27 \$
- Liste des prélèvements : no 2540 à 2586 pour un montant de 120 659,11 \$

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-093 Engagement de dépenses / Mars 2023

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois de mars 2023 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

- | | |
|---------------------|-------------|
| • Administration | 800,43 \$ |
| • Transport | 7 606,15 \$ |
| • Urbanisme | 696,66 \$ |
| • Égouts et aqueduc | 7 975,89 \$ |

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2023-03-093.

Que madame la directrice générale Julie Jetté soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-094 Annulation de 3 factures

Considérant que ces dossiers n'ont pas eu de suite et que nous devons procéder à l'annulation des 3 factures suivantes :

- 5813 au montant de 500,00 \$;
- 362 au montant de 1 779,00 \$;
- D 1077 au montant de 85,86 \$;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'annuler les trois factures énumérées ci-dessus.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-095 Renouvellement de l'entente avec la Croix Rouge

Considérant que par sa résolution 2019-05-160, la Ville de Gracefield procédait au renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour le service aux sinistrés ;

Considérant que ladite entente était pour une durée de 3 ans et renouvelable pour une même durée ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyée monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'accepter l'amendement à l'entente d'une durée d'un an avec la Croix-Rouge canadienne pour le service aux sinistrés en payant une contribution annuelle comme suit :

Mai 2023 à avril 2024 : 0,20 \$ per capita pour un montant total de 523,60 \$.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield ladite entente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-096 Embauche d'une coordonnatrice en ressources humaines, ressources matérielles et services de proximité

Considérant que le poste est présentement vacant ;

Considérant que le conseil a retenu la candidature d'une candidate ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

De procéder à l'embauche de madame Maude Tourangeau au poste de coordonnatrice en ressources humaines, ressources matérielles et services de proximité pour la Ville de Gracefield.

Madame Tourangeau entrera en fonction le 3 avril 2023.

La présente nomination est faite selon les termes et conditions négociés entre les parties, tel projet de contrat ayant déjà été déposé devant le comité plénier et tous étaient unanimement d'accord à cet effet.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document relatif à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-097 Autorisation de dépense – Groupe DL Informatique

Considérant la réception de la soumission de Groupe DL Informatique pour l'achat d'un portable ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 199,80 \$ plus les taxes applicables au Groupe DL Informatique.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-098 Autorisation de paiement – Cinquième déboursé - Appelle Fred (Soumission 2022-10)

Considérant le bon déroulement des travaux de réparation au centre communautaire ;

Considérant que le surveillant des travaux a recommandé le paiement du cinquième déboursé ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 13 142,63 \$ plus les taxes applicables pour le cinquième déboursé au contracteur Appelle Fred.

Que cette dépense soit imputée du poste budgétaire 02 70121 522.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-099 Journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2023

Considérant que le 13 mars 2022 a été la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu ;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs **concitoyennes et concitoyens** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres, dont CAP Santé Outaouais dans notre région, lancent le 13 mars 2023 leur Campagne de promotion de la santé mentale sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE** ;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et CAP Santé Outaouais offrent au cours de la Campagne de nombreux outils et des ateliers favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année ;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De proclamer le 13 mars 2023 la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne de promotion de la santé mentale en Outaouais sous le thème **CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE**.

Le maire monsieur Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-100 Autorisation – Bourse de mérite scolaire 2023 – Centre éducation des adultes, école secondaire Sacré-Cœur de Gracefield et école secondaire St-Michael’s

Considérant la sollicitation pour des bourses de mérite scolaire reçues ;

Considérant l’importance de soutenir et encourager les jeunes de notre communauté dans la poursuite de leur projet de vie ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser quatre (4) bourses de mérite scolaire au montant de 250,00 \$ chacune, pour des étudiants(es) de la Ville de Gracefield pour l’année 2023.

Les bourses seront attribuées de la façon suivante :

- 1 bourse de 250,00 \$ pour un élève de Gracefield qui fréquente l’école des adultes ;
- 2 bourses de 250,00\$ chacun pour 2 élèves de Gracefield qui fréquentent l’école secondaire Sacré-Cœur de Gracefield ;
- 1 bourse de 250,00\$ pour un élève de Gracefield qui fréquente l’école secondaire St-Michael’s.

Que les bourses seront remises conditionnellement à ce que les élèves présentent une preuve de la poursuite des leurs études.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-101 Adhésion – Regroupement pour la protection de l’eau de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la demande d'adhésion 2023 au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 250,00 \$ taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville de Gracefield au Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2023.

D’autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-102 Modification à la résolution 2022-04-142 Autorisation de signature – Vente de terrains – rue Lacroix

Considérant que la résolution 2022-04-142, adoptée par le conseil de la Ville de Gracefield, autorisait l'ancien directeur général à signer pour le dossier de vente sur la rue Lacroix ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

De modifier la résolution afin de remplacer le signataire désigné de la Ville de Gracefield comme étant madame la directrice générale Julie Jetté à signer pour et au nom de la Ville de Gracefield tous les documents relatifs à ce dossier

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-103 Mandat au Cabinet Unisson

Considérant que la Ville de Gracefield doit effectuer une enquête et que le manque de personnel affecte la réalisation de celle-ci ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le mandat soit donné au Cabinet Unisson pour chapeauter ce dossier pour un montant total maximal de 15 000,00 \$.

Que madame la directrice générale Julie Jetté soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-104 Octroi de mandat – Réaménagement et revitalisation de la rue Principale - CIMA+

Considérant la réception de l'offre de services de CIMA+ pour le réaménagement et la revitalisation de la rue Principale ;

Considérant que les travaux sont nécessaires pour la Ville de Gracefield ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le mandat soit octroyé à CIMA+ pour les 4 volets au montant de 105 000,00 \$, conditionnellement à ce que le ministère des affaires municipales et de l'habitation approuve lesdits travaux.

Que madame la directrice générale Julie Jetté soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-105 Contribution financière – Le club d'âge d'or les Joyeux vivants

Considérant la reprise des activités au centre récréatif et communautaire ;

Considérant que le club d'âge d'or les Joyeux vivants recommence les soupers mensuels ;

Considérant que nous devons acheter de la vaisselle pour les activités de la Ville et de l'âge d'or ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la ville contribue financièrement pour un montant de 1 690,88 \$ afin d'aider le club d'âge d'or les Joyeux vivants, 500,00 \$ pour le repas du 19 mars 2023 et 1 190,88 \$ pour la moitié de la facture pour l'achat de la vaisselle.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2023-03-106 Vente de garage pour la saison estivale 2023

Considérant qu'au fil des années, des ventes de garage ont lieu sur le territoire de la Ville de Gracefield, suite à un permis émis par le service de l'urbanisme ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que les ventes de garage soient tenues ainsi que les marchés aux dates suivantes pour la saison estivale 2023 :

- 23, 24 et 25 juin 2023
- 28, 29 et 30 juillet 2023
- 1, 2 et 3 septembre 2023

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-107 Nomination des membres du conseil municipal sur le comité de démolition d'immeubles

Considérant que la Ville de Gracefield doit procéder à la l'adoption du règlement 230-2023 de démolition d'immeubles ;

Considérant qu'un comité doit être formé pour se conformer à ce règlement ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

De nommer monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, madame la conseillère Mélanie Lefebvre et monsieur le conseiller Alain Labelle à titre de membres pour la formation du présent comité de démolition d'immeubles.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-108 Adhésion de monsieur Stéphane Poirier à la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMBEQ)

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser l'adhésion de monsieur Stéphane Poirier inspecteur en bâtiment et environnement à la Ville de Gracefield le tout au montant de 150,00 \$ plus les taxes applicables payable à la COMBEQ.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-109 Nomination d'un nouveau chemin

Considérant la demande reçue de monsieur Louis Desjardins en date du 6 août dernier pour la nomination d'un nouveau chemin ;

Considérant que ledit chemin a une distance d'environ 10 km à partir du Lac Giles ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le Conseil de la Ville de Gracefield appuie la demande de nomination de chemin de monsieur Desjardins pour le chemin des Trois-Sommets.

Que ladite demande soit transmise à la commission de Toponymie et tous les autres endroits nécessaires à la nomination d'un nouveau chemin.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2023-03-110 Vente du véhicule 40 – Processus de vente publique

Considérant que le véhicule 40 du département des travaux publics est remisé ;

Considérant qu'un processus de vente publique pourrait être considéré ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière madame Julie Thérien à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de lancer le processus de vente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-111 Nomination d'un opérateur

Considérant que deux postes d'opérateurs ont été affichés et qu'un employé ayant les compétences nécessaires a postulé pour ledit poste ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'accorder un poste d'opérateur à l'employé 32-72, étant l'employé ayant les compétences et le plus d'ancienneté.

Il est de plus résolu que les conditions d'emploi sont celles édictées à la convention collective en vigueur.

Il est également résolu que le salaire attribué sera celui à l'échelon 5.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-112 Octroi de contrat – Appel d'offres 2023-04 – Acquisition d'un camion neuf ½ tonne 4X4

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2023-04 – Acquisition d'un camion neuf ½ tonne 4X4 ;

Considérant qu'une soumission a été reçue dans les délais ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à Gérard Hubert Automobile Ltée au montant de 65 379,00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit imputée par crédit-bail.

Que la directrice générale madame Julie Jetté soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-113 Autorisation de dépense – 9153-0980 Québec Inc.

Considérant la réception de deux soumissions d'un même fournisseur pour des travaux à effectuer à la caserne de Gracefield, soit pour les travaux suivants :

- Réparation du mur de bloc de béton 750,00 \$ plus les taxes applicables ;
- Lavage et application de la peinture plancher de béton du bureau 1 850,00 \$ plus les taxes applicables.

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 600,00 \$ plus les taxes applicables à la compagnie 9153-0980 Québec Inc., tel qu'indiqué dans les soumissions reçues.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

RAPPORT DE COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

La période de question s'est tenue de 19 h 20 à 19 h 40

CORRESPONDANCE

Note au procès-verbal :

Les documents relatifs à la correspondance sont déposés aux membres du Conseil.

VARIA

Aucun varia

LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-03-114 Levée de la séance ordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 41.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale adjointe et
greffière

Mathieu Caron

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire